



**HAL**  
open science

## Réflexions sur le parcours de Francis de Pressensé

Rémi Fabre

► **To cite this version:**

Rémi Fabre. Réflexions sur le parcours de Francis de Pressensé. Matériaux pour l'histoire de notre temps, 2003, Les Droits de l'homme au XXe siècle, 72, pp.12-16. 10.3406/mat.2003.945. hal-03746119

**HAL Id: hal-03746119**

**<https://hal.science/hal-03746119v1>**

Submitted on 12 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Réflexions sur le parcours

Rémi FABRE

## de Francis de Pressensé

Je reprends dans cette intervention quelques-uns des résultats de l'étude biographique de Francis de Pressensé que j'ai achevée à l'automne 2002<sup>1</sup>. Le deuxième président de la Ligue des droits de l'homme (LDH) est incontestablement une forte personnalité, qui a beaucoup marqué l'histoire de la grande association dreyfusarde et républicaine. Après avoir donné une idée de son parcours politique et intellectuel, je voudrais présenter quelques remarques sur la façon dont il a conçu la défense des droits de l'homme, en réfléchissant en particulier sur les rapports qui ont été entretenus pendant sa présidence, entre 1903 et 1914, avec les pouvoirs publics. Je dirai également quelques mots de l'autorité de ce président sur son organisation, en mettant en évidence la façon dont il a été soutenu, suivi et admiré, mais aussi la façon dont il a pu être contesté. Si on peut parler d'une présidence forte, nous n'avons pas, en effet, affaire, pendant le mandat de Francis de Pressensé, à une présidence consensuelle. Cela tient, peut-être en partie au tempérament de Francis de Pressensé, mais, on va le voir, c'est aussi une conséquence de la situation politique marquée par la rupture du Bloc des gauches.

Je présenterai successivement les « antécédents » de Francis de Pressensé avant 1898, son engagement « révolutionnaire » dans l'affaire Dreyfus, son accession à la présidence et la première partie de son mandat au temps du climat « unitaire » de la République combiste, enfin la période plus conflictuelle qui débute aux alentours de 1906 et dure pratiquement jusqu'à la fin, en janvier 1914, Francis de Pressensé disparaissant quelques mois avant l'éclatement de la Grande Guerre.

### **Les « antécédents » de Pressensé**

Francis de Pressensé est né en 1853 dans une grande famille protestante. Son père est pasteur, homme de lettres, mais aussi homme politique. Opposant libéral au

Second Empire, ce père, Edmond de Pressensé, était un proche de Thiers. Élu député à l'Assemblée nationale aux élections complémentaires de juillet 1871, il a fait partie du Centre gauche et a contribué au vote des lois constitutionnelles républicaines. Il finira sa carrière entre 1883 et 1890 au poste de sénateur inamovible, se situant toujours dans une mouvance Centre gauche que l'évolution politique plaçait désormais un peu à droite de l'axe majoritaire de la République républicaine. On notera en passant qu'aux obsèques d'Edmond de Pressensé c'est son collègue et ami le sénateur Trarieux qui a prononcé son éloge funèbre au nom de la Haute Assemblée<sup>2</sup>.

Il faut, par ailleurs, signaler que la mère de Francis de Pressensé, Élise, est aussi une forte personnalité. Écrivain, auteur de romans pour enfants à succès, dame d'œuvres protestantes, elle a des idées politiques nettement plus à gauche que celles de son mari, puisqu'elle n'hésite pas à se réclamer du socialisme, un socialisme teinté d'esprit évangélique<sup>3</sup>.

Francis de Pressensé est donc « un héritier », mais l'héritier, pourrait-on dire d'une double tradition. Dans la première partie de sa carrière, il suit les traces politiques libérales de son père, dont les relations lui ont évidemment ouvert beaucoup de portes. Après une première expérience dans la diplomatie de 1879 à 1882, il devient journaliste. Entré au *Temps* en 1888, il en est rapidement une des personnalités centrales, puisqu'il dirige la rubrique de politique étrangère et rédige à peu près quotidiennement le *Bulletin* (*Bulletin du Jour* puis *Bulletin de l'Étranger*), soit l'éditorial le plus important de la Une. Pour caractériser l'orientation du *Temps*, organe de la bourgeoisie cultivée, on pourrait parler d'un libéralisme mâtiné de conservatisme. *Le Temps* a aussi la réputation d'être la voix officieuse du quai d'Orsay, de pratiquer en tout cas la « défense et illustration » de la politique étrangère de la France. Il faut donc situer le Francis de Pressensé des années 1890 relativement à droite. On notera aussi qu'il a failli se convertir au catholicisme, et qu'il a été un ferme partisan de l'alliance entre les républicains de gouvernement, les « progressistes » de ces années de République modérée, et les catholiques ralliés. Il a même pu écrire en 1897 dans *La Revue des Deux Mondes* que « la République ne sera vraiment intangible que le jour où elle aura laissé les ralliés la gouverner<sup>4</sup> ».

1. Rémi Fabre, *Francis de Pressensé (1853-1914), une biographie politique et intellectuelle*, Dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, volume 1, Université de Paris XII-Créteil, décembre 2002.

2. Voir le compte rendu des obsèques d'Edmond de Pressensé dans le numéro spécial que lui consacre *La Revue chrétienne*, 1<sup>er</sup> mai 1891.

3. Rémi Fabre, « Une grande dame du protestantisme, Élise de Pressensé », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, janvier-février-mars 1986.

4. Francis de Pressensé, « La République et la crise du libéralisme », *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1897.

**RÉMI FABRE**, Maître de conférences à l'Université de Nantes, Rémi Fabre est ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé et docteur en histoire. Il a publié récemment un ouvrage sur *Les protestants en France depuis 1789*. Il vient d'achever la biographie de Francis de Pressensé pour son dossier d'habilitation à diriger des recherches.

## **Un engagement révolutionnaire dans l'affaire Dreyfus**

L'affaire Dreyfus a opéré chez Francis de Pressensé une rupture brutale et profonde. On peut parler dans son cas d'un engagement révolutionnaire, dans la mesure où il a connu une véritable révolution intérieure et où il a adopté des positions politiques bien éloignées de ses orientations antérieures. Francis de Pressensé prend le parti d'Alfred Dreyfus en janvier 1898. À la suite de la publication de « J'accuse », il signe la deuxième protestation des intellectuels<sup>5</sup>. Mais c'est surtout au lendemain du procès d'Émile Zola qu'il s'engage. Il publie en particulier le 26 février 1898 une ferme lettre de soutien à l'écrivain condamné.

C'est assez logiquement que Francis de Pressensé est élu membre du comité de la Ligue des droits de l'homme à la suite de l'assemblée fondatrice du 4 juin 1898. Une personnalité comme Francis de Pressensé, très proche par ses antécédents familiaux et sa culture politique libérale du président Trarieux, avait une place « naturelle » au sein du groupe fondateur. Il y occupait, pourrait-on dire, une position intermédiaire entre les « politiques » comme Ludovic Trarieux, Yves Guyot, Arthur Ranc, Joseph Reinach, et les « intellectuels » et savants comme Édouard Grimaux, Émile Duclaux, Louis Havet, Jean Psichari.

Mais le clivage qui apparaît assez vite au sein de la Ligue transcende ces différences « professionnelles ». Il oppose les « modérés », partisans d'une action légaliste et les « activistes » qui veulent radicaliser le combat dreyfusard. C'est très nettement dans la seconde catégorie que se situe Francis de Pressensé. À la fin juillet 1898, il a renvoyé sa Légion d'honneur en signe de solidarité avec Émile Zola que le conseil de l'Ordre avait suspendu de son grade. Ce geste symbolique constitue pour Francis de Pressensé un véritable acte de rupture avec la bourgeoisie. Au cours de l'été 1898, il défend dans les comités de la Ligue l'idée de l'organisation de réunions publiques pour populariser la cause d'Alfred Dreyfus. Le débat avait commencé dès le 7 juin, et, selon le compte rendu, Ludovic Trarieux et Joseph Reinach s'étaient montrés très réservés : « *Ce serait l'occasion de troubles difficiles à prévoir, le président de ces réunions risque d'être désigné par le public...* »<sup>6</sup>

Malgré ces réticences, Francis de Pressensé se lance dans une campagne de meetings dreyfusards qui, dans un premier temps, sont essentiellement tenus et animés par les anarchistes et les allemanistes du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. Baptisé le « Ravachol du Temps » par la presse antidreyfusarde, il est violemment pris à partie. On l'accuse d'avoir dans ses élans antimilitaristes prétendu que Picquart était le seul honnête homme de l'armée française.

Le 2 octobre 1898 autour de la salle Wagram, où devait parler Francis de Pressensé, militants dreyfusards et manifestants antidreyfusards s'affrontent violem-

ment. La journée est un succès « militaire » pour les nationalistes emmenés par Déroulède. À la suite de ces incidents, Francis de Pressensé accepte de marquer pendant quelques semaines une pause dans ses interventions publiques. Comme le montre le compte rendu du comité de la Ligue du 17 octobre, Ludovic Trarieux craignait que les violences et l'agitation ne compromettent la cause de la révision du procès Dreyfus. Mais

bien vite Francis de Pressensé accompagné d'un nombre de plus en plus grand d'intellectuels ligueurs reprend sa participation aux meetings dreyfusards. Il est désigné comme un des chefs du « syndicat » par ses ennemis, et salué par Jaurès comme l'incarnation de l'engagement des intellectuels. Pendant près d'une année, Francis de Pressensé prend la parole presque chaque soir et visite de très nombreuses villes de province où commencent à apparaître des sections de la Ligue des droits de l'homme. Les réunions sont souvent houleuses et violentes. Francis de Pressensé est particulièrement pris pour cible et manque plusieurs fois d'être écharpé, comme à Toulouse le 22 décembre 1898. Malgré le handicap de son rhumatisme, il fait montre d'un courage physique remarquable. Il a gagné dans ses tournées l'image du combattant inlassable, du héros dreyfusard, en qui beaucoup des ligueurs de la première heure se sont reconnus.

La divergence avec les modérés de la Ligue a constitué toutefois dès l'origine une ligne de clivage réelle, même si les rapports personnels entre Francis de Pressensé et Ludovic Trarieux ne semblent pas en avoir été affectés. Le désaccord ne portait pas seulement sur les méthodes d'action, mais sur l'interprétation politique de l'Affaire. Dans un article qu'il fait paraître dans *L'Aurore* le 1<sup>er</sup> décembre 1898, Francis de Pressensé répond à des « amis timorés », les intellectuels Gabriel Monod et Gaston Paris qui s'étaient engagé de bonne heure dans la défense du capitaine Dreyfus, mais avaient souhaité que les esprits s'apaisent et refusé de participer à l'agitation qui était menée en faveur du colonel Picquart<sup>7</sup>. Dans la « *lutte entre les deux lignes* », ils représentaient ceux qui avaient vu dans l'affaire



Francis de Pressensé.  
Fonds LDH/BDIC.

5. Le texte et la liste des signataires sont reproduits dans Jacques Julliard, Michel Winock (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français*, Seuil, deuxième édition, octobre 2002, p. 455.

6. Compte rendu manuscrit du Comité directeur du 7 juin 1898, archives de la LDH.

7. Francis de Pressensé, « États d'âme », *L'Aurore*, 1<sup>er</sup> décembre 1898.



Ludovic Trarieux,  
1840-1904.

Fonds LDH/BDIC.

Dreyfus essentiellement un cas individuel, une « bavure », en tout cas une anomalie par rapport au bon fonctionnement de l'ordre juridique établi. Francis de Pressensé oppose à leur attitude celle de ceux, il fait évidemment partie du lot, qui ont vu dans l'affaire Dreyfus non pas une exception, mais un cas-type, révélateur de « l'iniquité sociale », de l'existence d'un vice profond dans l'organisation de la société.

D'un côté, une conception libérale et légaliste des principes de 1789 qu'il faut *maintenir, conserver* comme base de la République. De l'autre, une conception plus sociale et plus engagée, qui entend *prolonger* ou *poursuivre* l'œuvre de la Révolution, en s'appuyant sur les principes de 1789 pour travailler à une transformation, une vaste « refonte organique » de la société.

Cette opposition est un peu celle des deux premiers présidents de la Ligue des droits de l'homme. Elle peut sembler particulièrement frappante lorsque, au printemps 1899, Francis de Pressensé publie en commun avec Émile Pouget et Léon Blum une brochure pour dénoncer les « lois scélérates » de 1893-1894...<sup>8</sup>. Il se trouve que Ludovic Trarieux avait été un des pères de ces lois destinées à réprimer les menées anarchistes.

Il ne faudrait pourtant pas trop durcir cette opposition. Le Trarieux de 1899-1900, s'il reste un modéré, n'est plus l'homme d'État des années antérieures, avant tout soucieux du maintien de l'ordre public. Il a, au cours de sa présidence de la Ligue, accepté l'idée d'élargir l'intervention de la Ligue des droits de l'homme au-delà du cas Dreyfus, en particulier pour défendre les « petits », toutes les victimes d'injustice ou d'arbitraire administratif. Il n'y a pas eu, en tout cas, à notre connaissance, de véritable affrontement entre Ludovic Trarieux et Francis de Pressensé.

### **La première partie de la présidence de Pressensé : sous le signe du Bloc des gauches**

Francis de Pressensé devient président de la Ligue en octobre 1903. Gravement malade depuis l'automne 1902, Ludovic Trarieux venait de démissionner. Il devait disparaître au printemps suivant, en mars 1904. Francis de Pressensé était depuis les élections législatives de 1902 député socialiste de Lyon-Villeurbanne. Il avait gardé au sein de la Ligue son prestige du temps de l'affaire Dreyfus, comme l'atteste son élection à l'unanimité des vingt et un membres présents du Comité central le 26 octobre 1903. Le changement de présidence était toutefois bien marqué : c'était un représentant de la fraction la plus avancée du parti républicain, un socialiste, qui succédait à un représentant de la fraction la plus modérée. Ludovic Trarieux, nous l'avons dit, était un libéral, proche de Waldeck-Rousseau, héritier de l'opportunisme de l'époque de Jules Ferry. On remarquera en passant que la LDH, qu'on considère

souvent comme une organisation emblématique de la République radicale n'a jamais été présidée par un radical avant 1914. Comment se marque le coup de barre à gauche de la présidence Pressensé ? Il est perceptible dans la façon de s'occuper de façon moins paternaliste et moins individuelle des questions de société. Désormais, ce sont des droits sociaux et collectifs qui sont mis en avant, comme lors de la défense, menée en 1904, des ouvriers de Neuville : dans cette commune de la région de Cambrai, un certain nombre d'ouvriers grévistes avaient été emprisonnés à la suite de l'incendie de la villa d'un membre de la famille patronale. La Ligue obtient la libération et l'acquittement des accusés. Francis de Pressensé s'occupe aussi davantage, avec ses amis Pierre Quillard et Mathias Morhardt, et aussi avec une jeune personnalité comme Félicien Challaye, de la défense des droits de l'homme aux colonies. En 1905, une grande campagne est menée contre les assassinats et sévices dont étaient victimes les indigènes du Congo<sup>9</sup>.

Ces questions coloniales ne sont peut-être pas toujours l'essentiel pour les adhérents de base qui se préoccupent certainement davantage de la politique anticléricale. Il faut dire que la Ligue est devenue une organisation de masse de la République militante. Elle est passée de vingt-huit mille membres en mai 1902 à quarante mille fin mars 1904 ; elle atteindra quatre-vingt-dix mille membres en 1909, son point culminant numérique avant 1914. La Ligue compte aussi en ses rangs de nombreux élus, dont cinquante-quatre députés victorieux aux élections de 1902. Dans ses statuts de 1903, elle a d'ailleurs prévu que lors d'une consultation électorale une section locale était habilitée à soutenir un candidat républicain unique au second, et même éventuellement au premier tour de scrutin. C'est dire que l'organisation pouvait sembler bien en phase avec le gouvernement d'union des républicains que présidait Émile Combes. On pourrait presque la qualifier alors de « para-gouvernementale ».

Au cours de cette période, Francis de Pressensé mobilise les ligueurs dans la campagne précoce qu'il mène en faveur de la séparation des Églises et de l'État. Le projet de loi qu'il a déposé le 7 avril 1903 a été approuvé par les instances dirigeantes de la LDH. Il constitue la première ébauche de ce qui sera la loi Briand de décembre 1905.

Par ailleurs, à la fin de 1904 et au début de 1905, Francis de Pressensé prend position au nom du Comité central dans l'affaire dite des fiches ou de la délation. Il refuse de condamner nettement le général André, ministre de la Guerre du gouvernement Combes, qui utilisait des renseignements fournis par les loges maçonniques sur la vie privée et les opinions politiques des officiers pour procéder à la notation et à l'avancement administratif des cadres de l'armée. Certes, Francis de Pressensé rappelle-t-il que la Ligue est hostile aux notes secrètes, mais il dénonce surtout « les conséquences néfastes d'un accès de vertu à faux. Sous prétexte de

8. Francis de Pressensé, un juriste, Émile Pouget, *Les lois scélérates de 1893-1894*, Paris, éditions de *La Revue Blanche*, 1899.

9. Rémi Fabre, « Une prise de conscience des réalités africaines et coloniales au début du siècle ? L'exemple du débat sur le Congo (1904-1907) », in Rémi Fabre, A. Tirefort (dir.), *La Côte-d'Ivoire, regards croisés sur les relations entre la France et l'Afrique*, Enquêtes et Documents, n° 26, Nantes, Ouest Éditions, janvier 2000.

*purifier l'armée d'une délation qui n'a jamais cessé d'y fonctionner au profit de la contre-révolution, ajoute-t-il, on a déchaîné une tempête contre les officiers républicains...<sup>10</sup> » Cette prise de position qu'on peut juger assez peu rigoureuse par rapport à la défense des droits de l'homme a suscité un certain nombre de protestations. Elles émanent de personnalités politiques modérées, comme Joseph Reinach, acteur et historien important de l'affaire Dreyfus. Elles proviennent surtout d'intellectuels comme l'universitaire Célestin Bouglé, et de protestants, comme l'économiste Charles Rist. L'écrivain Charles Péguy consacre tout un *Cahier de la Quinzaine* à ce qu'il nomme « la Délation aux droits de l'homme »<sup>11</sup>.*

La position de Francis de Pressensé a, en revanche, recueilli un soutien très majoritaire de la base ligueuse où figurait un important courant radical et franc-maçon. Le congrès de Paris, qui se tient en juin 1905, plébiscite la ligne de conduite « combiste » de son président dans cette affaire.

On en était toutefois un peu au chant du cygne du Bloc des gauches, et l'atmosphère unitaire, si elle se maintient au sein de la Ligue jusqu'au lendemain des élections législatives de 1906, disparaît ensuite pour faire place à la division et aux affrontements. Francis de Pressensé, qui a adhéré au parti socialiste unifié (SFIO) lors de sa fondation en 1905, défend à l'extérieur de la Ligue, mais aussi dans une certaine mesure à l'intérieur, les positions socialistes contre la politique des gouvernements à dominante radicale, ceux de Clemenceau et de Briand en particulier. Il prend aussi position pour la défense de la liberté de conscience dans deux affaires marquantes.

### **Un socialiste défenseur des droits de l'homme contre les pouvoirs**

Les deux affaires qui concernent la liberté de conscience — on n'emploie pas le terme de liberté religieuse dans le vocabulaire ligueur —, sont celle des « droits des indigènes » à Madagascar, et celle des « officiers de Laon ».

À Madagascar, ce qui est en cause, c'est la politique du gouverneur Augagneur contre les missions protestantes. Ancien maire de Lyon, Victor Augagneur avait été très proche de Francis de Pressensé au temps de l'affaire Dreyfus et dans les élections de 1902. Mais les deux hommes avaient rompu avec éclat en 1905 sur la question de l'adhésion au parti socialiste unifié. Socialiste indépendant, franc-maçon, Augagneur avait succédé à Gallieni à la tête de l'administration coloniale de Madagascar. Il y avait mené en 1906-1907 une politique de laïcisation « musclée » : fermeture de très nombreuses écoles missionnaires protestantes, interdiction de cultes et de réunions religieuses même dans

des locaux privés, dissolution de groupes de jeunesse, etc. À partir de 1907, Francis de Pressensé proteste très vivement au nom de la LDH contre ce qu'il présente comme la violation des droits et de la liberté de conscience des indigènes. Cela suscite de violents remous au sein de la Ligue, une partie de la base soutenant Victor Augagneur pour une politique qui semblait être dans la continuité du combisme. Mis en cause personnellement en tant que protestant d'origine, Francis de Pressensé se défend vigoureusement d'avoir agi par atavisme confessionnel ; au congrès de Lyon de juin 1908, il prononce un plaidoyer vibrant en faveur des droits des indigènes assorti de virulentes attaques contre le « proconsul » Augagneur. Après des débats plus qu'animés le vote des sections donne la majorité à Francis de Pressensé et aux positions du Comité central. Mais l'opposition est notable : douze mille votes de désapprobation et mille sept cents abstentions face à vingt-sept mille votes favorables. Quant à l'éloquence du président, elle suscite une « ovation enthousiaste », mais aussi quelques commentaires acides de la part d'opposants anonymes constatant que « *l'appel au peuple avait réussi*<sup>12</sup> ».

Se déroulant peu de temps après, l'affaire des officiers de Laon concerne cette fois la défense de la liberté de conscience des catholiques. Ces officiers avaient été lourdement sanctionnés par le président du Conseil, Clemenceau, et son ministre de la Guerre, le général Picquart, après avoir assisté à une messe donnée à l'occasion d'un congrès de l'ACJF, qui s'était tenu à Laon le 8 novembre 1908. Francis de Pressensé a pris publiquement leur défense ; le 29 janvier 1909 à la Chambre, il attaque avec vigueur le ministre et le président du Conseil, ses deux anciens compagnons du temps de l'affaire Dreyfus.

Dans la même période, Francis de Pressensé s'en était aussi pris au gouvernement à propos de ce qui constitue le principal sujet du conflit entre socialistes et radicaux, les anciens partenaires du Bloc des gauches : les mouvements sociaux, et en particulier en 1909 la grève des postiers. Fonctionnaires, les employés des postes ne disposaient pas du droit de grève. Le gouvernement avait donc pris à leur encontre des sanctions disciplinaires et en particulier des révocations, qui avaient frappé les « meneurs » au début du mois de mai. La Ligue des droits de l'homme a pris leur défense et participé à un meeting de soutien avec la CGT le 11 mai. On connaît les orientations révolutionnaires de la centrale ouvrière à l'époque...

C'est sur la question des « employés des postes » qu'a eu lieu quelques semaines plus tard, au congrès de la Ligue de Rennes, l'affrontement le plus important peut-être de cette période, celui où Francis de Pressensé a été le plus vivement contesté. Il faut dire que depuis 1907, les différentes initiatives que nous avons mentionnées avaient cristallisé un mouvement d'opposition contre un président accusé de politiser la Ligue, de la mettre au service de ses positions personnelles

10. Francis de Pressensé, « Lettre à Charles Rist, 5 décembre 1904 », publiée in *Cahiers de la Quinzaine*, 6/9, janvier 1905, p. 9.

11. *Cahiers de la Quinzaine*, 6/9, janvier 1905.

12. *Bulletin officiel de la Ligue des droits de l'homme*, 1908, p. 1150 (compte rendu du Congrès de Lyon de la LDH).

socialistes et antigouvernementales. Un bon nombre de sections, généralement d'orientation radicale et liées à la franc-maçonnerie, s'étaient insurgées, bombardant le Comité central de motions de blâme et de protestation. Il y avait eu aussi un certain nombre de démissions du Comité central, dont celle du fils du fondateur, Gabriel Trarieux. Sur la question particulière des postiers, Francis de Pressensé était accusé de soutenir un droit de grève contraire à l'esprit du service public, et plus largement de cautionner les orientations insurrectionnelles de la CGT.



Francis de Pressensé participe à une conférence le 21 janvier 1903 en faveur de la séparation des Églises et de l'État.  
Fonds LDH/BDIC.

Le congrès de Rennes est toutefois un succès pour Francis de Pressensé. Ses adversaires ne réussissent à rassembler que cinq mille huit cents votes hostiles et à peu près le même nombre d'abstentions, la ligne présidentielle étant approuvée par vingt-cinq mille voix. Les opposants n'ont donc pas pu obtenir le départ de Francis de Pressensé. Ils avaient peut-être conçu le projet de le remplacer par le radical-socialiste Ferdinand Buisson, mais ce dernier ne s'est pas prêté à la manœuvre. Après l'échec de leur entreprise à l'intérieur de la Ligue, un bon nombre d'opposants ont quitté l'organisation. Le mouvement de repli est assez impressionnant, puisque la vague de démissions fait passer les effectifs de la Ligue de quatre-vingt-dix mille au moment du congrès de Rennes à cinquante-trois mille en 1911. Nombre de radicaux, de francs-maçons, mais aussi de simples « gouvernementalistes » de base avaient donc quitté la Ligue des droits de l'homme. Beaucoup, sans doute, lui sont revenus après la guerre de 1914 et la disparition de Francis de Pressensé qui avait précédé de quelques mois le début du conflit. Avant ces événements, on pourrait parler, entre 1910 et 1914, d'une Ligue « pressensienne » : sans être homogène à 100 %, elle est largement rassemblée sur la base des idées socialistes ou socialisantes de son président,

participant par exemple en 1913 à la campagne pacifiste contre la loi dite des trois ans qui prolongeait la durée du service militaire.

La forte personnalité de Francis de Pressensé a dominé la LDH pendant ses onze années de présidence, suscitant des fidélités et des adhésions enthousiastes, mais aussi des rejets et des contestations. Ce n'était pas un conciliateur, un adepte des demi-mesures, ou, comme il disait, des « *baisers Lamourette* ».

Si on met à part le facteur personnel, celui d'une personnalité vigoureuse mais assez peu accommodante, on constate qu'il existe bien deux phases au cours de cette présidence. Dans la première phase, qu'on pourrait qualifier de « blocarde », ou de « combiste », la Ligue des droits de l'homme a eu des rapports étroits avec le pouvoir en place. La défense des droits de l'homme a été menée, souvent avec vigueur (quoique de façon parfois un peu « sélective »), mais en privilégiant les interventions auprès des pouvoirs publics amis. La Ligue fonctionne alors comme une sorte de super-ministère de la Justice.

Dans la deuxième phase, c'est plus souvent en s'opposant au pouvoir en place qu'est menée la défense des droits. La Ligue n'est plus le fer de lance du combisme, mais la (mauvaise) conscience de la République clemenciste ou briandiste. Son président la définit simplement comme « *un commencement d'organisation de la conscience française* ».

Ce changement de conception est à mettre en rapport avec le choix socialiste de Francis de Pressensé : membre de la majorité parlementaire jusqu'en 1905, il est ensuite un opposant de gauche. Mais il y a aussi chez Francis de Pressensé une évolution par rapport à la question religieuse. Après 1905, il tire les conséquences de la séparation de l'Église et de l'État et se montre capable de mener une défense de la liberté de conscience moins unilatérale qu'au temps des fiches, pour revendiquer cette liberté même pour les catholiques.

On pourrait estimer qu'après la disparition de Francis de Pressensé, la Ligue des droits de l'homme a pu connaître à nouveau, à certains moments, sous la troisième et sous la quatrième République, la tentation para-gouvernementale qui avait pu exister dans les premières années de son mandat. Il me semble en revanche que les orientations du Francis de Pressensé de la deuxième phase sont plus anticipatrices, pour la dimension sociale comme pour les rapports avec les pouvoirs, plus proches des bases dont se réclame la Ligue de l'époque contemporaine. □